

Candidat locataire ?

Conditions d'admission à l'inscription :

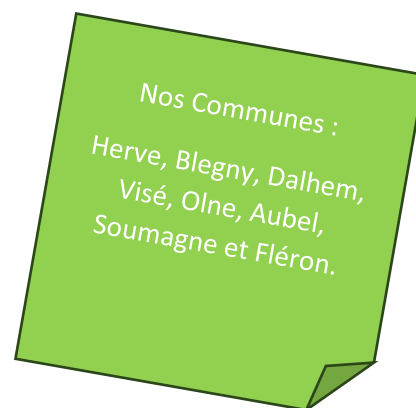
- ✓ Les revenus imposables globalement du ménage ne dépassent pas les plafonds fixés par le Gouvernement Wallon ;
- ✓ Ne pas être propriétaire.

L'encodage de votre dossier nécessite **obligatoirement** la présentation des documents suivants :

- Copie des cartes d'identités de chaque personne majeure ;
- Composition de ménage récente ;
- Dernier contrat de bail ;
- Historique d'adresse ;
- Preuves des revenus (6 derniers mois) ;
- Attestation des allocations familiales ;
- Dernier avertissement extrait de rôle (dans son intégralité) ;
- Preuves de paiement des loyers (3 derniers mois) ;
- Preuves des 3 dernières factures eau/gaz/électricité ;
- Attestation de non propriété (SPF au 04/572.57.57 ou via <https://finances.belgium.be>).

Le cas échéant :

- Renon ou mise en vente du bien ;
- Attestation de handicap ;
- Attestation de sans abri ;
- Attestation de grossesse ;
- Attestation de fréquentation scolaire ;
- Jugement de garde d'enfant(s) ;
- Arrêté d'insalubrité du logement.



ATTENTION ! L'inscription n'est effective qu'après le premier entretien avec notre médiatrice sociale.
Si le dossier est incomplet, vous n'obtiendrez pas de rendez-vous.